Département de la Lozère

Nombre de membres en exercice : 35 Nombre de membres présents : 27 Nombre de suffrages exprimés : 27

VOTE: Pour: 27 Contre: 0 Abstentions: 0 EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°22/2020

Date de la convocation du Comité syndical : dix-sept septembre deux mille vingt Date de la séance du Comité syndical : vingt-quatre septembre deux mille vingt

Membres présents :

M. Rémi ANDRE, M. Alexandre BENEZET, M. Sébastien BLANC, M. Bernard BOURSINHAC, M. Christian BRUGERON, M. Michel CASTANIER, M. Serge CHAZALMARTIN, M. Jean-Pierre COMBAL, Mme. Nelly DAUDE, Mme. Monique DELAGRANGE, Mme. Régine DOUSSIERE, M. Hubert FONTAINE, M. Patrick GAYRARD, M. Jean-Paul ITIER, M. Eric MALHERBE, M. Philippe MARTIN, M. Eric PICARD, M. Alain RAYNALDY, M. Jean-Louis RECOUSSINES, M. David RODRIGUES, M. Christian SAINT-LEGER, Mme. Catherine SANNIE-CARRIERE, M. Bernard SCHEUER, M. Laurent SUAU, M. Benoît VALARIER, Mme. Christine VERLAGUET, M. Didier VIGOUROUX.

Etaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :

M. Jacques BLANC (Ancien Président du SMLD), M. Marc SCHWANDER (Trésorerie principale de Mende), Mme. Marie-Hélène PRIVAT (SMBL), M. Florian BONIELLO, M. Guillaume CANAR (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Lionel FABRE (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Vincent LOUVEAU (Syndicat mixte Lot Dourdou), M. Pierre-Etienne VIGUIER (Syndicat Mixte Lot DOURDOU).

Secrétaire de séance : M. Alexandre BENEZET

OBJET: Administration générale - Désignation d'un représentant au CNAS

Il convient de désigner un représentant du syndicat mixte au Comité National d'Action Sociale (CNAS) auquel adhère le Syndicat Mixte Lot Dourdou.

M. Alexandre BENEZET, délégué titulaire de la Communauté de communes Comtal Lot Truyère déclare être candidat pour représenter le SMLD au CNAS. Après avoir constaté qu'il n'y avait pas d'autres candidats le Président propose de procéder à cette désignation par un vote à main levée.

A l'unanimité, les membres présents décident de procéder à cette désignation à main levée.

M. Alexandre BENEZET est désigné représentant au Comité National d'Action Sociale (CNAS) à l'unanimité des membres présents.

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Madame la Préfète de la Lozère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture, le

octobre 2020

Pour extrait conforme

Fait et publié à La Canourgue le

octobre 2020

Le Président,

Eric PICARD

.....

REÇU À LA PRÉFECTURE DE LA LOZÈRE

0 7 OCT. 2020

Bureau du Gourrier

Eric PICARD

Le Président,

Paraphe:

page n°- 40 -